

INFO BORT L'ETANG

Le bulletin d'information du Conseil Municipal 2026-1

Le Mot du Maire

En ce début d'année 2026, toute l'équipe municipale, agents et élus, se joint à moi pour vous souhaiter, à vous et à vos proches, une **Belle et Heureuse année**, avec Santé, Bonheur et Réussite tout au long des onze prochains mois.

Deux rendez-vous citoyens ont pris date au cours du premier trimestre de cette nouvelle année : Notre commune est concernée par « *le recensement de la population* », enquête statistique obligatoire, qui a débuté depuis le 15 janvier dernier et s'achèvera le 14 février prochain. Se faire recenser est un devoir civique simple et utile à tous, votre participation est essentielle ! Le 15 mars prochain auront lieu les *élections municipales*, un rendez-vous important pour chaque concitoyen ! Vous serez appelés à élire une nouvelle équipe, avec des modalités de scrutin quelque peu différentes (voir ci-après). Apportez-lui votre soutien pour sauvegarder les valeurs républicaines et préserver la qualité de vie des habitants de la commune ! Au moment de quitter mes fonctions, j'ai de nombreux « Merci » à adresser, simples mais bien sincères !

Tout d'abord, merci à vous, pour m'avoir accordé votre confiance, et m'avoir permis de servir les intérêts de notre belle commune !

Un grand merci aussi pour les conseillers et adjoints qui m'ont accompagnée tout au long de ce mandat : la liste qui avait recueilli vos suffrages il y a 6 ans, s'est révélée une véritable équipe, concernée, solidaire et impliquée, qui a eu à cœur d'être en proximité avec les Bortois et Bortoises.

Je veux remercier particulièrement nos agents communaux, saluer leur travail et leurs compétences au service de tous, ainsi que leur disponibilité. Les habitants et les élus ont la chance de pouvoir compter sur eux !

Enfin, un « Merci » spécial à nos associations et à leurs nombreux bénévoles qui œuvrent pour plus de solidarité et de lien social. Elles facilitent grandement la tâche des élus en contribuant activement à améliorer le quotidien des habitants. Sans elles, il ne ferait pas si bon vivre à Bort l'Etang !

Ce mandat a vu la réalisation de plusieurs opérations : la réhabilitation de la mairie, la rénovation de deux logements communaux, la création du point médiathèque, l'extension et la mise aux normes de la salle polyvalente, des réfections de voirie, la valorisation du petit patrimoine bâti, l'agrandissement du parking et de l'aire de jeux et l'acquisition d'un bâtiment communal à des fins d'installation d'un commerce ou service de proximité.... Des actions de prévention et de sensibilisation à destination des Ainés se sont déroulées tout au long de l'année 2025 et la réflexion autour du projet de construction d'une résidence Séniior a considérablement avancé. Je continuerai toutefois à m'investir dans ce projet innovant, qui, je l'espère, pourra voir le jour avec le soutien de la future municipalité !

A toutes et à tous, **Bonne Année 2026 !**

Josy HUGUET

Réunion du conseil municipal du 26 janvier 2026

OBJET : BUDGET PRINCIPAL, ADOPTION DES RESTES A REALISER 2025.

Le conseil municipal a adopté les états des restes à réaliser suivants :

- le montant des dépenses d'investissement du budget principal à reporter ressort à 84 200 €,
- le montant des recettes d'investissement du budget principal à reporter ressort à 100 000 €.

TRAVAUX DE RENOVATION D'UN BATIMENT COMMUNAL : ECOLE MATERNELLE, DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA PREFECTURE POUR LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) et DU CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR LE FONDS DES INITIATIVES COMMUNALES (FIC)

Le Conseil Municipal approuve l'estimation prévisionnelle des travaux de rénovation du bâtiment communal Ecole maternelle qui s'élève à 24 722 € HT soit 29 666,40 € TTC, et autorise Mme le maire à solliciter une demande de subvention auprès de la Préfecture dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et auprès du Conseil Départemental, dans le cadre du Fonds des Initiatives Communales (FIC).

Le plan de financement envisagé est le suivant :

Coût total HT:	24 722,00 euros
TVA 20,00% :	4 944,40 euros
Coût TTC :	29 666,40 euros
Subvention DETR : 30% du HT	7 417,00 euros
FIC sollicité 40 %	9 418,00 euros
Fonds propres :	7 887,00 euros

TRAVAUX DE RENOVATION D'UN BATIMENT COMMUNAL : 2 PLACE DE LA LIBERTE ET 1ET 3 RUE DES VARENNES - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA PREFECTURE POUR LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR)

Le Conseil Municipal approuve l'estimation prévisionnelle des travaux de rénovation du bâtiment communal, situé au 2 place de la Liberté et 3 rue des Varennes, sur la parcelle A 1048, qui s'élève à 38 693 € HT soit 46 432 € TTC, et autorise Mme le maire à solliciter une demande de subvention auprès de la Préfecture dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR)

Le plan de financement envisagé est le suivant :

Coût total HT:	38 693 euros
TVA 20,00% :	7 739 euros
Coût TTC :	46 432 euros
Subvention DETR : 30% du HT	11 608 euros
Fonds propres :	27 085 euros

Le Conseil Municipal communique ETAT CIVIL 2025

Bienvenue à :

Margaux LEVIGNE CHELLES, le 9 février 2025 (Les Boursis)
Jules ROUSSEL ROBERTO, le 12 février 2025 (le Bourg)
Rubis LAPOUSSIÈRE PEREZ, le 17 février 2025 (Les Boursis)
Candice TOUREAU, le 14 avril 2025 (Barrioux)
Anaya PISTER, le 30 mai 2025 (Fontsauvage)
Mia BOURGIN, le 7 août 2025 (Georgeon)
Olivier SIMONDI BECOUZE, le 15 août 2025 (Le Bourg)

Ils se sont dit « oui » :

Caroline FAYET et Stéphane KERIVEL, le 14 juin 2025
Cindy MONNET et Rémi TOUREAU, le 23 août 2025

Ils nous ont quittés :

Marie Paule STOECKEL épouse LARA, le 3 février 2025

Sylviane DADAT épouse LICHERON, le 9 octobre 2025

Lucia AFONSO, le 30 octobre 2025

Nous vous rappelons que les décès ne sont connus par nos services que lorsque qu'un document administratif est transmis en mairie. De ce fait, vous voudrez bien nous excuser d'omissions involontaires.

ELECTIONS MUNICIPALES 15 ET 22 MARS 2026

Pour pouvoir voter aux élections municipales des 15 et 22 mars 2026 vous devez vous inscrire au plus tard le 6 février 2026 :

- soit en vous présentant à la mairie avec votre carte nationale d'identité et un justificatif de domicile pour remplir le Cerfa,
- soit directement sur internet sur le site <https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/R16396>

L'ouverture du bureau de vote dans la salle du conseil municipal se fera de 8h00 à 18h00.

Nous vous rappelons également qu'il n'est plus possible de rayer des noms de la liste ou de panacher (si il y a plusieurs listes), **sans quoi le bulletin sera nul.**

NOMS ET NUMERO SUR LES BOITES AUX LETTRES

De nombreuses boites aux lettres ont été identifiées sans nom et/ ou sans numéro par le facteur et nos agents recenseurs. Merci de bien les identifier pour une distribution plus aisée du courrier (notamment dans le cas de remplacement de facteur).

De plus, pour les nouvelles habitations qui ne se sont pas vues distribuer de numéro dans le cadre de la numérotation en 2020, **merci de vous faire connaître rapidement en mairie afin de procéder à une commande courant premier trimestre.**

ALERTE ARNAQUE INTERNET

Nous avons été informés que des mails avaient été reçus par des administrés émanant d'organismes disant intervenir pour le compte de la mairie, signé « Responsable du programme d'information sur la transition énergétique pour la ville de Bort l'Etang ». **Il s'agit d'arnaque**, soyez vigilant et ne répondez pas à ces mails.

En cas de doute, n'hésitez pas à appeler le secrétariat de mairie.

POINT MEDIATHEQUE

Le point médiathèque, situé 20 rue du Beurrier,
est ouvert les **vendredis de 16h30 à 18h00**.

L'inscription est gratuite.

De nombreux ouvrages sont à votre disposition.

Il est possible de se faire acheminer des ouvrages en les réservant
sur le site <https://www.mediatheques-entre-dore-et-allier.fr/>



INTRAMUROS

L'application IntraMuros vous permet d'être informé, d'alerter et de participer à la vie de votre commune. Vous recevez vos alertes directement sur votre smartphone. Vous pouvez accéder au journal de la commune, aux événements et aux points d'intérêt touristique. Simple à télécharger en saisissant simplement « intramuros » sur votre moteur de recherche

RECENSEMENT MILITAIRE

Un Français de naissance doit se faire recenser à la mairie de son domicile entre le jour de ses **16 ans** et le dernier jour du 3^e mois qui suit celui de l'anniversaire.

À la suite du recensement, la mairie délivre une **attestation de recensement**. Il n'est pas délivré de duplicité.

Le recensement permet à l'administration de convoquer le jeune pour qu'il effectue la **journée défense et citoyenneté (JDC)**.

Le recensement permet aussi **l'inscription d'office** du jeune sur les listes électorales à ses 18 ans.



À vos agendas



MERCREDI 18 FEVRIER 14h30 ZOOTOPIE 2

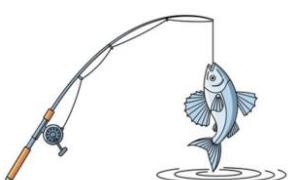
Sortie 26 novembre 2025, de Byron Howard, Durée 1h 48min, Genre: Animation, Aventure, Comédie, Famille

ZOOTOPIE 2 permettra de retrouver le savoureux duo de choc formé par les jeunes policiers Judy Hopps et Nick Wilde, qui, après avoir résolu la plus grande affaire criminelle de l'histoire de Zootopie, découvrent que leur collaboration n'est pas aussi solide qu'ils le pensaient lorsque le chef Bogo leur ordonne de participer à un programme de thérapie réservé aux coéquipiers en crise. Leur partenariat sera même soumis à rude épreuve lorsqu'ils devront éclaircir – sous couverture et dans des quartiers inconnus de la ville – un nouveau mystère et s'engager sur la piste sinuuse d'un serpent venimeux fraîchement arrivé dans la cité animale...

MERCREDI 18 FEVRIER 20h30 CHASSE GARDEE 2

Comédie d'Antonin Fourlon, Frédéric Forestier avec Didier Bourdon, Camille Lou, Hakim Jemili – durée 1h40

Deux ans se sont écoulés à Saint Hubert. La vie y est paisible, peut-être trop pour Adélaïde et Simon qui souffrent du manque d'amis de leur âge. C'est sans compter sur l'arrivée de Stanislas, le fils de Bernard (l'ancien président des chasseurs du village), qui revient vivre à la campagne avec sa femme et ses deux enfants. Ils sont beaux, jeunes, et sympas. Leur seul défaut : ils pratiquent la chasse à courre ! La paix du village va être mise à mal : nouveaux voisins, nouveaux problèmes...



OUVERTURE DE L'ETANG WICHARD POUR UNE JOURNÉE DE PÊCHE

Possibilité de pêcher à l'étang WICHARD à Bort l'Étang moyennant l'acquisition d'une carte de pêche annuelle 50 € ou journalière 10 €. Gratuit pour les mineurs accompagnés.
Contact Sébastien CALMELS 06.84.41.03.80 / enexoalte@yahoo.fr